

I - IS BRUT, INFORMATIONS ET CRÉANCES DE L'EXERCICE

I-A Impôt sur les Sociétés dû au titre de l'exercice		Base	Taux	Montant
I-A01	Impôt sur les sociétés (au taux normal)		33 1/3 %	
I-A02	Impôt sur les sociétés (au taux réduit)	8 360	15 %	1 254
I-A03	Impôt sur les plus values nettes			
I-A04	Autre impôt à taux particulier			
I-A05	Total IS Brut			15 1 254

I-B Montants des taxes assimilées à l'IS constatées au cours de l'exercice

I-B01	Montant de la Contribution Sociale sur l'IS due au titre de l'exercice, avant toute déduction	36	0
I-B02	Montant de la Contribution annuelle sur les Revenus Locatifs due au titre de l'exercice, avant toute déduction	37	0
I-B03	Montant de la Contribution exceptionnelle au titre de l'exercice	41	0

I-C Données utiles au calcul des acomptes de l'exercice suivant

I-C01	Montant d'impôt exclu du calcul des acomptes IS	38	0
-------	---	----	---

I-D Montants des créances d'impôts constatées au cours de l'exercice

Créances non reportables et non restituables			
I-D01	Crédits d'impôts sur valeurs mobilières (joindre l'imprimé 2066)	16	
Créances non reportables et restituables			
I-D06	Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (joindre l'imprimé 2079-FCE-SD)	22	
I-D07	Crédit d'impôt famille (joindre l'imprimé 2069-FA-SD)	24	
I-D08	Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage (joindre l'imprimé 2079-A-SD)	26	
Créances reportables			
I-D23	Crédit impôt recherche (joindre l'imprimé 2069A)	31	
I-D24	Report en arrière de déficits (joindre l'imprimé 2039)	34	
I-D25	Réduction d'impôt au titre du mécénat (joindre l'imprimé 2069-M-SD)	35	
I-D26	Dont montant des dons consentis à des organismes étrangers (situées dans un pays de l'UE ou de l'EEE)	40	
I-D29	Autres créances ne figurant pas sur cette page (voir le détail sur l'annexe N° 2572-A (1))	Cochez cette case	39

(1) Disponible sur www.impots.gouv.fr

PAIEMENT, DATE, SIGNATURE DU REDEVABLE

Date : 07/05/2013	Signature :	Le télépaiement est obligatoire quel que soit le chiffre d'affaires de votre entreprise. Veuillez communiquer les éléments suivants à votre banque : SIE : SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES D RIB : _____ RÉFÉRENCE : 2572/010412/75080022900015 (3)
Téléphone : 06 70 50 49 89		
Adresse électronique :		
Télépaiement <input type="checkbox"/> ou paiement par virement bancaire <input type="checkbox"/> Paiement par imputation (2) : <input type="checkbox"/>		Toutefois, si vous payez par chèque, utilisez un chèque barré établi impérativement à l'ordre du TRESOR PUBLIC

(2) Souscrire le document de demande d'imputation d'une créance fiscale n° 3516-SD, disponible sur

www.impots.gouv.fr

ou auprès du service des impôts des entreprises.

(3) En cas de paiement par virement, cette référence est à transmettre à votre banque, sans rien ajouter ni avant, ni après et sans oublier les "/".

II - FICHE DE CALCUL POUR L'ENSEMBLE DE L'EXERCICE

II-A Imputation des créances fiscales de l'exercice, non restituables au titre de l'exercice (acomptes et solde)

II-A01	Crédits d'impôts sur les valeurs mobilières	
II-A02	Crédits d'impôts étrangers autres que sur les valeurs mobilières	
II-A03	Réduction d'impôt en faveur des entreprises de presse	
II-A04	Autres créances non reportables et non restituables	
II-A05	Sous total des lignes II-A01 à II-A04	0
II-A06	Montant de l'IS dû après imputation des créances non restituables (I-A05 - II-A05)	1 254

II-B Imputation des créances fiscales reportables au titre de l'exercice (acomptes et solde) (1)

II-B01	Réduction d'impôt au titre du mécénat N	
II-B02	Réduction d'impôt au titre du mécénat N-5	
II-B03	Réduction d'impôt au titre du mécénat N-4	
II-B04	Réduction d'impôt au titre du mécénat N-3	
II-B05	Réduction d'impôt au titre du mécénat N-2	
II-B06	Réduction d'impôt au titre du mécénat N-1	
II-B07	Crédit d'impôt pour investissement en CORSE N	
II-B08	Crédit d'impôt pour investissement en CORSE N-9	
II-B09	Crédit d'impôt pour investissement en CORSE N-8	
II-B10	Crédit d'impôt pour investissement en CORSE N-7	
II-B11	Crédit d'impôt pour investissement en CORSE N-6	
II-B12	Crédit d'impôt pour investissement en CORSE N-5	
II-B13	Crédit d'impôt pour investissement en CORSE N-4	
II-B14	Crédit d'impôt pour investissement en CORSE N-3	
II-B15	Crédit d'impôt pour investissement en CORSE N-2	
II-B16	Crédit d'impôt pour investissement en CORSE N-1	
II-B17	Report en arrière de déficits N-5	
II-B18	Report en arrière de déficits N-4	
II-B19	Report en arrière de déficits N-3	
II-B20	Report en arrière de déficits N-2	
II-B21	Report en arrière de déficits N-1	
II-B22	Crédit d'impôt recherche N	
II-B23	Crédit d'impôt recherche N-3	
II-B24	Crédit d'impôt recherche N-2	
II-B25	Crédit d'impôt recherche N-1	
II-B26	Autres créances reportables	
II-B27	Sous Total (total des lignes II-B01 à II-B26)	0
II-B28	Montant de l'IS dû après imputation des créances reportables (II-A06 - II-B27)	1 254

(1) N désigne l'année de clôture de l'exercice pour lequel le 2572 est déposé.

II-C Imputation des créances fiscales de l'exercice, restituables

II-C01	Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise		
II-C02	Crédit d'impôt famille		
II-C03	Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage		
II-C04	Crédit pour le rachat d'une entreprise par ses salariés		
II-C05	Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvre cinématographique		
II-C06	Crédit d'impôt pour dépenses de prospection commerciale		
II-C07	Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété		
II-C08	Crédit d'impôt biologique		
II-C09	Crédit d'impôt pour production d'oeuvre phonographique		
II-C10	Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs		
II-C11	Crédit d'impôt en faveur des débitants de tabac		
II-C12	Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art		
II-C13	Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo		
II-C14	Crédit d'impôt en faveur des entreprises ayant conclu un accord d'intéressement		
II-C15	Crédit d'impôt en faveur des avances remboursables pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique		
II-C16	Crédit d'impôt cinéma international		
II-C17	Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (PTZ+)		
II-C18	Autres créances non reportables et restituables		
II-C19	Sous Total (total des lignes II-C01 à II-C18)		0
II-C20	Montant de l'IS dû après imputation des créances restituables (II-B29 - II-C19)		1 254

II-D Montant de l'IS dû au titre de l'exercice

II-D01	Versements d'acomptes effectués		
II-D02	Solde d'IS à payer (lignes II-C20 - II-D01)	01	1 254
II-D03	Montant des excédents IS constatés (lignes II-D01 - II-C20)	06	

II-E Montant de la contribution sociale sur l'IS (art 235 ter ZC) due au titre de l'exercice

II-E01	Montant de la contribution sociale	36	
II-E02	Crédits d'impôts étrangers, autres que sur valeurs mobilières, imputés sur la contribution sociale		
II-E03	Montant de contribution sociale due (lignes II-E01 - II-E02)		
II-E04	Versements d'acomptes effectués		
II-E05	Solde de contribution sociale à payer (lignes II-E03 - II-E04)	03	
II-E06	Montant des excédents de contribution sociale constatés (lignes II-E04 - II-E03)	08	

II-F Montant de la contribution annuelle sur les revenus locatifs (CRL) due au titre de l'exercice

II-F01	Montant de la contribution annuelle sur les revenus locatifs	37	
II-F02	Versement d'acompte effectué		
II-F03	Solde de contribution annuelle sur les revenus locatifs à payer (lignes II-F01 - II-F02)	04	0
II-F04	Montant des excédents de contribution annuelle sur les revenus locatifs constatés (lignes II-F02 - II-F01)	09	0

II-G Montant de la contribution exceptionnelle à l'impôt sur les sociétés

II-G01	Montant de la contribution exceptionnelle	41	0
II-G02	Crédits d'impôts étrangers, autres que sur valeurs mobilières, imputés sur la contribution exceptionnelle		0
II-G03	Montant de contribution exceptionnelle due (lignes II-G01) - II-G02)		0
II-G04	Versement d'acomptes effectués		0
II-G05	Solde de contribution exceptionnelle à payer (lignes II-G03 - II-G04)	02	0
II-G06	Montant des excédents de contribution exceptionnelle	07	0

II-H Montant total à payer ou excédents constatés

II-H01	Montant total à payer : lignes (01 + 02 + 03 + 04) - lignes (06 + 07 + 08 + 09)	11	1 254
II-H02	Montant total de l'excédent : lignes (06 + 07 + 08 + 09) - lignes (01 + 02 + 03 + 04)	12	